



PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

Saint-Ambroix, le 03 juillet 2026

Communauté de communes

CÈZE-CÉVENNES

Ensemble pour être unique

120 route d'Uzès prolongée
30500 Saint-Ambroix
04 66 83 77 87

-
info@ceze-cevennes.fr
www.ceze-cevennes.fr

**DEPARTEMENT DU GARD
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2026**

Date de la convocation : 23 juin 2026

Date d'affichage : 23 juin 2026

Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 33

Nombres de procuration : 3

Nombre de voix exprimées : 36

L'an deux mille vingt-six et le premier juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes De Cèze Cévennes à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN.

Présents (33) : ANDRÉ Jean-Paul - BASSIER Jérôme - BENYUS Adeline - BERNARD Wladimir - BLANCHARD Philippe - BOMBARDIER Elisa - BOUIS Florence - BOURDEL Ghislaine - CARLIER Catherine - CARRERES Thierry - CHAPUS Sylvain - CHAZAREIX Olivier - CHEMINADE Christophe - CLEMENÇON Bruno - COSTE Eric - COSTE Geneviève - DE FARIA Jean-Pierre - DULFOUR Yannick - DUMAS Patrick - GILLES Cyril - GUERIN Jennifer - GUYONNAUD Aline - LAURENT Thierry - MARTIN Olivier - MATHON Pierre - MOLLE Jacques - MURILLO Evan - PASCAL Cédric - ROUX Christine - SAINSON Valérie - VERCOUTÈRE Georges - VILLE-CHAULET Cathy - VILLENA David

Pouvoir (3) :

BENOIT Claudine a donnée pouvoir à DE FARIA Jean-Pierre
CARLETTO Christophe a donné pouvoir à CARRERES Thierry
CHALVIDAN Henri a donné pouvoir à MARTIN Olivier

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

Excusé (3) :

BAPTISTE Didier

CASANO Ange

SANFILIPPO Christian

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance VILLE-CHAULET Cathy

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N°102-2026

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DE LA SAFER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les missions exercées par la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) en matière de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, d'aménagement foncier et de développement des territoires ruraux ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de disposer de représentants auprès de la SAFER afin d'assurer le suivi des questions foncières intéressant le territoire ;

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de désigner **Monsieur Christophe CHEMINADE, Maire de Saint Victor de Malcap qui a proposé sa candidature** comme représentant titulaire et **Monsieur LAURENT Thierry maire de Bordezac** comme représentant suppléant de la Communauté de communes auprès de la SAFER.

AUTORISE : Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette désignation à la SAFER compétente.

DELIBERATION N°103-2026

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DU BIEN UNESCO « CAUSSES ET CEVENNES, PAYSAGE CULTUREL DE L'AGROPASTORALISME MEDITERRANEEN »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'inscription du Bien « Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen » sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 28 juin 2011 ;

Considérant l'intérêt de la Communauté de communes à participer à la préservation, à la gestion et à la valorisation de ce patrimoine mondial ;

Considérant la nécessité de désigner un élu communautaire chargé de représenter la Communauté de communes au sein des instances de gouvernance et de concertation relatives au Bien UNESCO des Causses et Cévennes ;

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de désigner **Madame GUERIN Jennifer** en qualité de représentante de la Communauté de communes De Cèze Cévennes auprès du Bien UNESCO « Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen » et sera habilité à participer aux réunions d'informations et groupes de travail dans le cadre de la gestion, de la préservation et de la valorisation du Bien UNESCO.

AUTORISE : Monsieur le Président à accomplir les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux organismes concernés.

DELIBERATION N°104-2026

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES DU PAYS DES CEVENNES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Pays des Cévennes ;

Considérant que le Pays des Cévennes procède à la mise en place de ses commissions permanentes de politiques publiques pour le nouveau mandat ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de communes de désigner ses représentants appelés à participer aux travaux des commissions permanentes ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de désigner **Madame BOUIS Florence conseillère communautaire déléguée qui a proposé sa candidature** en qualité de représentante de la Communauté de communes au sein de la commission Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes et **Monsieur Olivier MARTIN qui a proposé sa candidature** en qualité de représentant de la Communauté de communes au sein de la commission Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Cévennes.

CHARGE : le Président de la bonne exécution de la présente délibération et de sa transmission au Pays des Cévennes.

DELIBERATION N°105-2026

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE AB CEZE AU
TITRE DE L'ANNEE 2025**

M. DUMAS Patrick expose les grands enjeux de ce Syndicat : animer, préserver, restaurer les ouvrages, sensibiliser et gérer durablement les cours d'eau. Le Syndicat est financé par le Département et la taxe GEMAPI. Il distingue deux types de financement : mutualisé (réglementaire) et non mutualisé. Le non mutualisé porte sur 7 digues dont 4 sont sur la CCCC (Bessèges, St Ambroix, Molières, Meyrannes) soit plus de 5 millions d'euros en fonctionnement et 12,85 Millions d'investissement. Le lancement de ces projets accuse déjà une année de retard. Le fonctionnement du Syndicat est stable. Le Président précise que la cotisation de la CCCC est lissée.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la coopération intercommunale et aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AB Cèze ;

Considérant que le Syndicat Mixte AB Cèze a transmis son rapport d'activité au titre de l'année 2025 ;

Considérant que ce rapport présente les principales actions conduites par le syndicat au cours de l'exercice écoulé, notamment dans les domaines de la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations, de la préservation de la ressource en eau, de l'entretien et de la valorisation des cours d'eau ainsi que de l'animation territoriale ;

Considérant que les délégués communautaires ont été destinataires du rapport,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Patrick Dumas, délégué communautaire et 1^{er} Vice-Président d'AB-Cèze,

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE : le rapport d'activité du Syndicat Mixte AB Cèze au titre de l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

PREND ACTE : des actions réalisées et des résultats obtenus par le Syndicat Mixte AB Cèze au cours de l'exercice 2025.

AUTORISE : Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

DELIBERATION N°106-2026

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01 BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Président informe les membres présents que la décision modificative suivante comporte plusieurs modifications :

Les recettes de fonctionnement 2025 ont été supérieures de 7916 euros au montant repris au chapitre 002 du BP 2026,

Les écritures d'ordres qui feront à la question suivante l'objet d'une proposition de décision modificative nécessitent de voter une subvention de fonctionnement du budget M 57 vers le budget de la ZAE de Saint Jean de Maruéjols et Avéjan d'un montant de 54 433.29 euros à imputer à l'article 65736211.

La somme de - 46 517.29 euros pour permettre d'équilibrer la décision modificative sera imputée à l'article 6358.

En recettes d'investissement, l'affectation obligatoire à l'article 1068 a été supérieure de 0,05 centime au résultat du CFU et doit être débité de ce même montant. En dépenses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

d'investissement le résultat reporté au 001 doit être également débité de 0.05 centime pour les mêmes raisons.

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE : la décision modificative N°01 sur le budget Principal 2026 suivante :

DM N°1 - BP 2026					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
O11	6358	-46 517,29 €	OO2		7 916,00 €
65	65736211	54 433,29 €			
	TOTAL	7 916,00 €		TOTAL	7 916,00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
OO1		-0,05 €	10	1068	-0,05 €
	TOTAL	-0,05 €		TOTAL	-0,05 €

DELIBERATION N°107-2026

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET ZAE ST-JEAN DE MARUEJOLS 2026

Monsieur le Président informe les membres présents que des ajustements budgétaires sont nécessaires pour rajouter des crédits en fonction de l'évolution de certains postes de dépenses.

Il y a donc lieu de voter une décision modificative pour le budget ZAE ST-JEAN DE MARUEJOLS.

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE : la décision modificative N°01 sur le budget ZAE ST JEAN DE MARUEJOLS 2026 suivante :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

DM N°1 – ZAE ST JEAN					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
65	65822	2,00 €	70	7015	-54 106,11 €
66	66111	325,18 €	75	757361	54 433,29 €
042	71355	-207 106,11 €	042	71355	-450 000,00 €
043	608	-25 556,15 €	043	796	-25 556,15 €
023		-242 893,89 €			
	TOTAL	-475 228,97 €		TOTAL	-475 228,97 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
040	3555	-450 000,00 €	021		-242 893,89 €
			040	3555	-207 106,11 €
	TOTAL	-450 000,00 €		TOTAL	-450 000,00 €

DELIBERATION N°108-2026

OBJET : RECTIFICATION MATERIELLE DU MONTANT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT - BUDGET MAISON DE SANTE 2026

Monsieur Le Président informe que le montant précisé des dépenses d'investissements dans la délibération 68-2026 du 30/04/2026 n'intégrait pas les 289 520 euros de restes à réaliser, eux-mêmes intégrés dans le budget primitif 2026 de la MSP.

Le montant total des investissements inscrit au Budget Primitif 2026 passe ainsi de 8 137 406 euros à 8 426 926 euros, les recettes d'investissements s'établissant au même montant de 8 426 926 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE : la rectification de la délibération N°68-2026 du 30/04/2026 modifiant le montant des dépenses et recettes d'investissements à 8 426 926 € au lieu de 8 137 406 €.

DELIBERATION N°109-2026

OBJET : EXCLUSION DES PERSONNES RETRAITEES – REDEVANCE SPECIALE

Vu la délibération N°36-2024 en date du 09 Avril 2024, votant les tarifs de la Redevance Spéciale pour 2024,

Vu la délibération N°141-2024 en date du 19 Décembre 2024, votant les tarifs Redevance Speciale pour 2025,

Vu la délibération N°41-2025 en date du 15 Avril 2025, votant la modification des tarifs des catégories « Professionnels inférieurs à 500 Litres / Hebdomadaire » et « Professionnels entre 500 et 1 099 Litre / Hebdomadaire » de la Redevance Speciale pour 2025,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

Monsieur le Président rappelle que l'établissement de la liste des redevables a été effectué à partir de la liste des numéros SIRET disponibles sur le territoire de Cèze-Cévennes.

Monsieur le Président précise que les retraités agricoles n'ayant plus d'activité ni de revenu tiré de leur activité professionnelle ne bénéficient plus des services mis à disposition pour les professionnels, mais disposent toujours d'un numéro SIRET.

Monsieur le Président propose que, compte tenu de ce qui précède :

- Les personnes retraitées du secteur agricole n'ayant plus de revenu de leur ancienne activité professionnelle soient exclues de fait de la redevance professionnelle ;
- Celles qui auraient reçu un avis de redevance professionnelle et qui se seraient déjà acquittées de la facturation soient remboursées.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE : l'exclusion de la redevance spéciale des personnes retraitées du secteur agricole ne percevant plus de revenus issus de leur ancienne activité professionnelle, bien qu'elles disposent toujours d'un numéro SIRET ;

AUTORISE : le remboursement des sommes indûment acquittées au titre de la Redevance Spéciale par les personnes concernées ayant déjà réglé un avis de redevance ;

PRECISE : que cette exclusion est applicable à compter de l'exercice 2026 et qu'elle concerne les personnes justifiant de la cessation définitive de leur activité professionnelle et de l'absence de revenus tirés de celle-ci ;

AUTORISE : Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

DELIBERATION N°110-2026

OBJET : SUBVENTIONS CULTURE 2026

Mme La Vice-Présidente à la culture informe que la subvention prévue pour « Carmen de Dugas » de 2000 euros est supprimée du fait de l'annulation de ce spectacle qu'elle vient d'apprendre. Le total des subventions proposées est ramené à 162 410 euros.

La commission culture va se réunir à la rentrée pour définir une doctrine pour les subventions.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter les subventions du domaine culturel et CGEAC pour l'année 2026.

Le versement de la subvention se fera sur demande de l'Association à laquelle l'attestation de participation de la mairie sera jointe.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité :

VOTE : les subventions 2026 au titre de la Culture et de la CGEAC ainsi qu'il suit :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

Monsieur le Président précise que les subventions au titre de la CGEAC sont conditionnées à l'engagement de la DRAC sur les mêmes montants.

SUBVENTIONS CULTURE 2026		
Structure/Association	Action	SUBVENTIONS 2026
Centre de Développement Culturel	- Aide à la structure - Aide à la création	103 550
Mairie de Barjac	Cinéma municipal Jean-Louis Trintignant	2 000
Art Tatouille	22 ^{ème} Festival les Théâtres Barjac en Scène	2 000
Chant Libre	Festival Barjac m'en chante	6 000
Le Fil Production	Watt the Funk #8	6 000
M.I.A.O.U en Cévennes (Musée Intercommunal d'Art Ouvert et Urbain en Cévennes)	L'Inclusion par l'Art	1 500
Rencontres Cévenoles de la Photo	Stages et Exposition de Photos	2 000
Salamandra	Cévennes Electronic Festival	4 000
Maison Perséphone	- Dimanche au jardin - Résidences artistiques participatives	500
OT de Méjannes le Clap	Méjannes du Rire	3 000
Les Inkiirrigibles	Manifestations culturelles	1 000
Mairie de Robiac Rochessadoules	Concert avec l'Orchestre d'Avignon	500
Rock A Guda	Concert	1 000
PHASE	Légende du Bélier d'or	500
Groupe de Recherche sur l'histoire de Rohegude (GHCC)	Recherche sur l'histoire des villes et villages	500
La Légende du Volo Biou	- 39 ^{ème} Festa Dau Volo Biou	18 000
	- 4 ^{ème} Charivari Totémique	500
La Fenêtre	Festival du Livre	3 400
Production du Soleil	- Bonjour Les Humains	500
T A M (Tharaux Arts et Musique)	22 ^{ème} Festival de Tharaux Arts et Musiques	5 960
TOTAL		162 410

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

CGEAC EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2026	
STRUCTURE / ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2026
Handistival	4 000
Centre de Développement Culturel	14 200
TOTAL	18 200

AUTORISE : Monsieur le Président à signer, dans le cadre de la Culture et CGEAC, toutes conventions et tous documents s'y rapportant avec les organismes concernés.

DIT QUE : les crédits sont inscrits au budget 2026.

DELIBERATION N°111-2026

OBJET : SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2026

Monsieur le Président propose à l'assemblée de définir les subventions Politique de la ville pour l'année 2026, sachant que chaque action fait l'objet d'une étude et hiérarchisation au sein de comités techniques avec les autres partenaires financeurs.

M. Georges VERCOUTERE précise que les dossiers sont reçus fin novembre et sont ensuite instruits jusqu'en avril. Les autres financeurs de la Politique de la Ville sont l'Etat, la Région et le Département. Néanmoins la Communauté de Communes soutient régulièrement des actions sans la participation des co-financeurs et notamment dans les communes de Bessèges et de Molières Sur Cèze.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité :

VOTE : les subventions à verser aux associations comme indiqué ci-dessous :

Dans le cadre de la Politique de la ville pour 2026

Structure/Association	Action	Montant en euros
Collège Armand Coussens	Cyber en tête	1 200.00
Reseda	Animations santé ville	1 700.00
Boucan	Permanences juridiques	2 800.00
CIVIS	Classe d'ambassadeurs	500.00
Le Chant des possibles	Créavocal	1 500.00
La Légende du Volo Biou	Tambour del Biou Volo Biou Totems d'Occitanie	4500.00
Run and Smile Event	Contrat de ville run and smile	500.00

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

Savate BF Nours Défense	Boxe Française	800.00
Le Salto	Ateliers cirque en été	1 500.00
All Style	Festival Hip/Hop	3 000.00
FAIRE	Vous êtes magnifiques	500.00
Léo Lagrange Animation	Permanences Pill	1 500.00
Atelier Toupie	Construction participative mobilier urbain	1 000.00
Arc Avène	Jardins environnement partages	500.00
Ass Insertion Solidaire Pro	Subvention de fonctionnement	1000.00
Centre social Vallée de la Cèze	Los dias de los muertos	1000.00
Centre Social Molières	De l'aide pour ma scolarité avec mon clas - Bol d'air en famille - Mobilité au service de la solidarité - La rue est à nous - Semaines citoyennes	4000.00
Basket club Bessèges	Prévention obésité	1 000.00
Amicale Boulistes Barjac	Pétanque	1 700.00
CPM BESSEGES	Tennis de table	1 000.00
Boule Joyeuse ROBIAC	Rencontre Inter club	500.00
Association Bouliste St-Victor de Malcap	Pétanque en famille	600.00
Club Athlétique Bessèges	Football	1 000.00
Etoile Sportive Barjacoise	Football	1 000.00
Assa St-Ambroix	Handball	1 000.00
Scène sur Cèze	Théâtre	4 000.00

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

TOTAL		39 300.00
-------	--	-----------

DELIBERATION N°112-2026

OBJET : SUBVENTIONS AUX BIBLIOTHEQUES 2026

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter les subventions aux bibliothèques pour l'année 2026.

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

VOTE : les subventions à verser aux bibliothèques pour 2026 comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

LES BIBLIOTHEQUES	
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2026
MAIRIE Allègre les Fumades	1 000
Assoc Les amis de la Bibliothèque (Méjannes)	1 000
MAIRIE St-Jean de Maruéjols	1 000
Assoc Bibliothèque municipale St Privat OCCITANIA	800
MAIRIE Rivières	300
MAIRIE Courry	300
MAIRIE St-Victor de Malcap	300
MAIRIE Tharoux	300
MAIRIE Molières	300
MAIRIE ST SAUVEUR DE CRUZIERES	300
MAIRIE BESSEGES	300
MAIRIE BARJAC	300
MAIRIE GAGNIERES	300
MAIRIE ST BRES	300
MAIRIE MEYRANNES	300
ASSOCIATION AC2C PEYREMALE	300
TOTAL	7400

DELIBERATION N°113-2026

OBJET : SUBVENTIONS ADMINISTRATION GENERALE ET ANIMATIONS DIVERSES 2026

Monsieur le Président propose à l'assemblée de définir les subventions d'administration générale et animations diverses pour l'année 2026

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE : le vote des subventions 2026 au titre de l'administration générale et animations diverses ainsi qu'il suit :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

SUBVENTIONS ADMINISTRATION GENERALE ET ANIMATIONS DIVERSES 2026		
Structure/Association	Action	Montant
MLJ (Mission Locale Jeunes)	UNML (Union Nationale des Missions Locales)	21 610
Le Cercle des Baroudeurs	17 ^{ème} Festival des voyageurs	500
Mairie Allègre les Fumades	Marché des Plantes aromatiques et médicinales	1 000
L'Harmonie les enfants de Barjac	130 ans	1 500
Les Enfants extraordinaires	Accueil de répit pour les personnes en situation de handicap et leur famille	5 000
FNATH section Bessèges (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés de la vie	Aides diverses aux personnes en situation de handicap	500
Club Pongiste Municipal Bessèges	Championnat Jeunes, Séniors, Vétérans	700
Les Amis de la Cèze	Concours de pêche St-Ambroix et Bessèges Fête de la pêche - Ateliers pêche Nature-sensibilisation	500
Collège du Castellas	Participation à la valorisation du Patrimoine Local	500
Moi j'veux chanter	Rencontres musicales	500
Office de Tourismes Méjannes	Méjannes du Rire 5 ^{ème} Edition	3 000
ADAL (Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc Roussillon)	Projet collectif de recherche Vallée de la Cèze	1 000
Au petit bonheur de CLET	Diverses actions dont des actions sociales	500
Mairie de Rivières	Marché aux plantes et saveurs	1 000
CAL (Comité d'Animation et de Loisirs)	Les mercredis du CAL de Robiac-Rochessadoule	2 500
MAIRIE DE ROCHEGUDE	Course pédestre caritative	800
Association Familiale de la paroisse de St-Ambroix	Concert trompettissimo et quintette à cordes	950
Harmonie Les Amis Réunis	Concert par Orchestral Harmonie Salindres-Rousson et Concert Phoenix Musical de la région d'Alès	950
Cèze Attelage	- Concours d'attelage	1 200

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

	- Concours de TREC ATTELAGE spécial PTV	
Etoile Maruéjoise Sports et Loisirs	Les foulées d'Automne	1 500
La Salvicruzienne Gardéchoise	La Gardéchoise Rando VTT & pédestre - Cours gymnastique adaptée	500
Les Patous	Auto Moto Rétro Run Balade des Patous – Trajectoire de sécurité – pour les manifestations caritatives.	600
Bordezac Sports et Loisirs	Animations sportives	500
Association sportive de Peyremale	Tour du Mirandon	800
Le Cercle de la Guitare	Barjazz Estival	600
TOTAL		48 710

AUTORISE : Monsieur le Président à signer, dans le cadre des subventions de l'administration générale et animations diverses, toutes conventions et tous documents s'y rapportant avec les organismes concernés.

DIT QUE : les crédits sont inscrits au budget 2026.

DELIBERATION N°114-2026

OBJET : CONVENTION SUR SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION « CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL D'ALLEGRE LES FUMADES »

Monsieur le Président propose de signer une convention financière 2026 au titre de la culture avec l'association « Centre de Développement Culturel » par la réalisation de ses missions.

Cet équipement culturel dont la programmation se déploie sur tout le territoire intercommunal, organise aussi des expositions et des résidences d'artistes, mène des actions culturelles auprès des habitants, des écoles ou des associations, participants ainsi à l'attractivité du territoire.

Il rappelle qu'un premier acompte pour l'année 2026 a été versé au Centre de Développement Culturel d'un montant de 25 887.50 €, puis un second acompte d'un montant de 38 831.50 € voté au conseil communautaire du 26 mai 2026

SERVICE CULTURE	MONTANT EN EUROS
STRUCTURE / ASSOCIATION	SUBVENTION 2026

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

Centre de Développement Culturel	103 550 € ➤ 1 ^{er} acompte 2026 : 25 887.50€ (versé sur délibération N°135-2025 du 02/12/2025) ➤ 2 ^{ème} acompte 2026 : 38 831.50€ (versé sur délibération N° 96-2026 du 26/05/2026)
----------------------------------	--

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

VOTE : la subvention de 103 550 euros de laquelle seront déduits les 2 acomptes susvisés.

AUTORISE : Monsieur le Président à signer, dans le cadre de la culture la convention et tous documents s'y rapportant avec le Centre de Développement Culturel.

DIT QUE : le 1^{er} et 2^{ème} acompte sera intégré dans le montant global de la subvention.

OBJET : ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Président rappelle l'importance du rôle de l'école de musique sur le territoire avec 200 élèves environ. Il y a 3 ans il y a eu un audit du Centre de gestion et aujourd'hui il reste encore des incohérences sur l'organisation, les contrats et le temps de travail. Depuis 4 ans, la collectivité a fait appel à des intervenants extérieurs successifs pour définir un projet pédagogique nouveau. A ce jour, ces tentatives ont échoué. En ce début de mandat et à l'orée de la rentrée 2026/2027, c'est l'occasion de remettre à plat l'organisation de cette école.

Ce qui est proposé aujourd'hui : travailler en priorité sur un projet pédagogique et une organisation actualisée du fonctionnement de l'école de musique. La DGS de la communauté de communes est désignée pour la mise en conformité des contrats et le temps de travail. L'objectif est un projet pédagogique nouveau et un fonctionnement en conformité avec la réglementation pour stabiliser le devenir de l'école de musique. Pour accompagner la DGS, il est envisagé la nomination d'un directeur/directrice pédagogique.

OBJET : AUDIT SUR LES ESPACES DE VIE SOCIALE ET DU CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE LA CEZE

Monsieur le président rappelle devant les difficultés du centre social de la Vallée de la Cèze et le déséquilibre de l'offre sur le territoire de Cèze Cévennes la collectivité et la CAF ont décidé de lancer un audit. Le retour aux élus a eu lieu hier avant une restitution aux différents partenaires le 8 juillet. La CAF va proposer de prolonger l'agrément d'un an jusque fin 2027 du centre social et des espaces de vie et ce afin de permettre l'écriture concertée d'un projet social de territoire monsieur le président précise qu'il a été demandé aux conseils d'administration des 3 structures de se prononcer sur le scénario proposé à l'issue de l'audit.

TOURISME

DELIBERATION N°115- 2026

OBJET : APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONSTITUE EN EPIC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

Vu le Code du tourisme, notamment ses dispositions relatives aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) ;

Vu la délibération n°121-2016 du conseil communautaire portant création d'un office de tourisme intercommunal sous la forme d'un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) et approuvant ses statuts ;

Considérant qu'après dix années de fonctionnement, il apparaît opportun d'adapter la gouvernance de l'EPIC afin de renforcer la représentation des élus communautaires et des acteurs socio-professionnels du tourisme au sein du comité de direction ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier les statuts de l'EPIC afin de faire évoluer la composition de son comité de direction ;

Le président présente les statuts modifiés de l'office de tourisme intercommunal, annexés à la présente délibération.

Ces statuts prévoient notamment que le comité de direction sera composé de deux collèges :

Premier collège : représentants des élus communautaires

- 8 membres titulaires ;
- 8 membres suppléants.

Deuxième collège : représentants des professions et organismes intéressés au tourisme

- 7 membres titulaires ;
- 7 membres suppléants.

Le comité de direction sera ainsi composé de 30 membres au total.

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE : les statuts modifiés de l'office de tourisme intercommunal constitué sous la forme d'un EPIC, annexés à la présente délibération ;

AUTORISE : le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°116-2026

OBJET : FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONSTITUE EN EPIC ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du tourisme ;

Vu la délibération **115-2026** du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2026 approuvant les statuts modifiés de l'office de tourisme intercommunal constitué sous la forme d'un EPIC ;

Considérant que les statuts prévoient un comité de direction composé de deux collèges :

Premier collège : représentants des élus communautaires

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Deuxième collège : représentants des professions et organismes intéressés au tourisme

- 7 membres titulaires et 7 membres suppléants.

Le président propose de désigner les membres titulaires et suppléants comme suit :

Collège des élus :

Titulaires	Suppléants
MARTIN Olivier	BENYUS Adeline
VILLE-CHAULET Cathy	BOUIS Florence
COSTE Geneviève	BLANCHARD Philippe
DE FARIA Jean-Pierre	SAINSON Valérie
BASSIER Jerome	CHEMINADE Christophe
GILLES Cyril	GUYONNAUD Aline
GUERIN Jennifer	DULFOUR Yannick
CARRERES Thierry	CARLETTO Christophe

Collège des représentants des professions et organismes intéressés au tourisme :

Titulaires	Activité
BOUQUET Christophe	Grotte de la Cocalière
LARI Edouard	OT Méiannes
PALLES Muriel	Les biscuits de Mumu
PARIS Sébastien	Directeur des thermes
SAUDRAIS Laurence	Camping des Drouilhèdes
MANIFACIER Mathieu	Domaine de Berguerolles
BAYLE Audrey	Agricultrice – Camping gîtes le mas de Linde

Suppléants	Activité
TAULELLE Christophe	Agriculateur
BERTHELOT Bérénice	Grotte de la Salamandre
DROUIN Laurent	Asso Salamdra (Festival électro)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

LANGLOIS Ghislain	Cap Canoe
BOVY Jean-Michel	Barjac m'en chante
ROUX Bénédicte	Asso le fil production (What the Funk)
FLANDIN Jean-François	Agriculteur

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE : les membres titulaires et suppléants des deux collèges tels que présentés ci-dessus ;

AUTORISE : le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEVELOPPEMENT DURABLE – PISTES DFCI

DELIBERATION N°117-2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DFCI DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DU MASA 2026

Vu la délibération n°21-2026 concernant la demande de subvention pour la mise aux normes de 5 pistes DFCI Secteur Cévennes, en réponse à l'appel à projets Feader de la Région Occitanie,

Considérant l'ouverture de l'appel à projets DFCI 2026 du MASA, instruit par la DDTM du Gard, qui finance également à hauteur de 80% les mises aux normes d'équipements DFCI,

Considérant l'importance de mettre aux normes ces pistes DFCI dans un massif à l'aléa Feu de Forêt classé Très Fort,

Monsieur le Président propose de déposer également un dossier de demande de subvention en réponse à l'appel à projets du MASA 2026, pour le financement de la mise aux normes des pistes DFCI N°A72, A97, A110, A153, A157, sur les communes de Bordezac, Gagnières et Peyremale, à hauteur de 80% de la dépense éligible, évaluée à 421.243,20€ HT maîtrise d'œuvre incluse.

Il est entendu que dès lors que la collectivité aura reçu un accord de financement par l'un des deux appels à projets, elle retirera sa demande auprès de l'autre.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES

- Travaux de mise aux normes, maîtrise d'œuvre incluse : **421.243,20 € HT**
- TVA (20%) : **84.248,64 €**
- TOTAL TTC : **505.491,84 € TTC**

RECETTES :

- Subvention MASA (80%) : **336.994,56 €**
- FCTVA : **82.920,88 €**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

- Autofinancement (à répercuter aux communes) : **85.576,41€**
- TOTAL : **505.491,84 €**

La part d'autofinancement sera répercutée aux communes, au prorata des dépenses réalisées sur leur territoire, et scindée en deux parties égales retenues sur les attributions de compensation, à hauteur de 50% l'année qui suit l'achèvement des travaux et 50% l'année suivante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE : la proposition de déposer une demande de subvention auprès de l'appel à projets du MASA 2026 pour la mise aux normes les pistes DFCI N°A72, A97, A110, A153, A157, sur les communes de Bordezac, Gagnières et Peyremale,

VALIDE : le plan de financement proposé,

SOLLICITE : des subventions du MASA à hauteur de 80% de la dépense éligible estimée à 421.243,20 € HT maîtrise d'œuvre incluse,

AUTORISE : le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,

S'ENGAGE : à inscrire la dépense au budget dès lors que les subventions seront obtenues.

HABITAT

DELIBERATION N°118-2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU)

Monsieur le Président informe les membres présents, que dans la cadre de la contractualisation avec l'Etat et son opérateur l'Anah pour la mise en œuvre d'une OPAH RU, un co-financement du poste de chef de projet est possible, conformément à l'instruction relative au financement des chefs de projet en application des délibérations 2020-26 du 17 juin 2020 et 2020-37 du 14 octobre 2020 du Conseil d'administration de l'Anah.

La subvention est accordée annuellement durant toute la durée du programme, à compter du dépôt de la demande de subvention.

Le taux de subvention est de 50 % dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 80 000 € par an. Au moins 20% de la dépense devra rester à la charge du bénéficiaire de la subvention.

Aussi, Monsieur le Président souhaite solliciter l'aide financière de l'Anah pour le co-financement du poste de chef de projet OAPH RU pour une période de 12 mois soit du 01 juillet 2026 au 30 juin 2027 à hauteur de 35 173 euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE : l'aide financière auprès de l'Anah pour le financement du poste de chef de projet OAPH RU à hauteur de 35 173 euros.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026

APPROUVE : le plan de financement ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHARGES DE PERSONNEL	70 346€	Subvention Anah : 50%	35 173€
		Autofinancement : 50%	35 173€
TOTAL	70 346€	TOTAL	70 346€

DESIGNE : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir.

DIVERS

MOTION POUR LES COMMUNES ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REOUVERTURE DE LA LIGNE ALES-BESSEGES :

Le Président rappelle aux communes l'importance de déposer cette motion sur le registre dématérialisé dans le cadre de cette enquête publique portant sur la réouverture de la ligne ferroviaire Alès- Bessèges.

CREATION D'UN COMITE D'ACCOMPAGNEMENT D'EVALUATION DE SUIVI DES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

Le Président fait part de son constat du besoin de coordination des partenaires élus, experts afin d'accompagner les investisseurs afin d'éviter que des projets novateurs échappent au territoire. Il souhaite une porte d'entrée unique. Un comité de pilotage a lieu à titre d'exemple mardi prochain autour d'un porteur de projet structurant qui recherche de l'immobilier d'entreprises. Après cet essai, la définition du contenu et des personnes qui seront dans ce comité d'accompagnement sera proposée.

INFORMATIONS

Monsieur Patrick DUMAS référent élu au PICS rappelle qu'un questionnaire à destination des communes a été envoyé en date du 8 juin 2026 il n'y a que 9 communes sur 23 qui y ont répondu.

Le Président informe que les services de l'Etat lors d'une réunion récente ont conclu que les projets photovoltaïques seront comptabilisés dans l'artificialisation des sols. Il va saisir le Préfet sur cette question en lui demandant dans ces conditions comment développer les énergies photovoltaïques.

La séance est levée à 19h30.

Fait à ST AMBROIX, le 03/07/2026

La secrétaire de séance
VILLE-CHAULET Cathy



Le Président de la communauté
de communes De Cèze-Cévennes
Olivier MARTIN



